

**ARRETE DU MAIRE
N°ST319RT2023**

Objet : Déménagement 8 rue de Janicu
Le 6 septembre 2023

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance N° 58 1216 et le décret N° 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu l'arrêté municipal N°PM024RP2023 du 12 juin 2023 concernant la réglementation du stationnement sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande la société ADS PACA pour un déménagement 8 rue de Janicu
Compte tenu du trafic sur cette voie, il y a lieu de prendre les mesures suivantes

- ARRETE -

ARTICLE I :

- Le stationnement du véhicule se fera à cheval sur le trottoir et la voie publique au droit du n° 8 rue de Janicu (Camion 19 T – longueur 11 M)
- L'emprise sur la voie publique sera la moins importante possible et
- La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire autour du véhicule
- Le pétitionnaire sera responsable de tout accident dû au non-respect des conditions précédemment édictées.

ARTICLE II :

Ce déménagement aura lieu le 6 SEPTEMBRE 2023

ARTICLE III :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Brignais, la Police municipale et tous agents de la force publique chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais,
Le 28 août 2023
Serge BERARD, Maire

L'adjoint délégué
M. Jean-Philippe GILLET



Mise en ligne le :